



FORMULAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE PLAN DE PROTECTION AVEC TESTING

NOM ET ADRESSE DE L'ENTITE DEMANDEUSE :

NUMERO DU REGISTRE DU COMMERCE:

TYPE D'ACTIVITE :

CONCEPT DE DEPISTAGE CIBLE ET REPETITIF

1. Conformément aux mesures annoncées par la Confédération et par le Canton de Genève, mon entité se porte volontaire dans la mise en œuvre du dépistage ciblé et répétitif.
 Oui Non
 Professionnel de santé responsable de la mise en œuvre, et contact : _____
 Personne responsable sur site, et contact : _____
2. Total du nombre de personnes employées : _____
3. Public cible pour le testing (visiteurs ? externes ? collaborateurs ? bénéficiaires ?) : _____
4. Nombre de sites concernés (bâtiments ou groupes de bureaux sans lien entre eux) et nombre de collaborateurs par site à tester (privilégier des groupes fixes) :
✓ par semaine : _____
✓ par jour : _____
5. Etes-vous au bénéfice d'un Service de santé et Sécurité au Travail sur place, capable de prendre en charge la réalisation des tests :
 Oui Non
6. Etes-vous au bénéfice d'une ou plusieurs personnes ressource capable(s) de prendre en charge le prélèvement des tests ?
 Oui Non
 Identité/fonction : _____
7. Souhaitez-vous identifier un partenaire pour la réalisation des tests ?
 Oui Non
Si oui lequel: _____
8. Afin de faciliter le testing sur place :
✓ Etes-vous au bénéfice d'un local dédié : Oui Non
✓ Combien de personnes peut accueillir le local : _____
✓ Est-il aisé d'aérer le local (fenêtre disponible, ventilation conforme?) : Oui Non
✓ Avez-vous acquis le matériel de protection nécessaire (surblouse, protection oculaire en sus des masques EN 14683) : Oui Non
9. Etes-vous déjà au bénéfice d'un plan de protection à jour ?
 Oui : joindre votre document Word sans tenir compte de la page suivante
 Non : merci de remplir la page suivante



PLAN DE PROTECTION:

Personne responsable et contact (si différent du concept de dépistage préventif) :

MESURES GENERALES ATTENDUES	MISE EN PLACE
Les personnes qui présenteraient des symptômes ne doivent pas se présenter (et doivent se faire tester et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP)	Comment avez-vous communiqué sur cette mesure ? Autosurveillance des collaborateurs ? Visiteurs éventuels ? Visiteurs externes ? Symptômes listés par l'OFSP connus / diffusés ?
	Indiquer vos mesures :
Les personnes qui déclarent des symptômes sur place doivent être renvoyées chez elles avec un masque (et doivent se faire tester, et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP)	Les collaborateurs s'autosurveillent ? Peuvent se libérer au moindre symptôme ? Peuvent communiquer avec la hiérarchie ?
	Indiquer vos mesures :
Protection des employés / Télétravail	Le personnel vulnérable est amené à faire valoir sa vulnérabilité et doit être protégé, quelles mesures avez-vous mises en place pour ces personnes ? Le télétravail dès que la tâche le rend possible est-il appliqué ?
	Indiquer vos mesures :
Les règles de base en matière d'hygiène et de comportement de l'OFSP sont connues	Pas d'accolade, pas de poignée de mains, tousser éternuer dans un mouchoir à usage unique à jeter tout de suite ou à défaut dans son coude, rappel des règles par voie d'affichage ?
	Indiquer vos mesures :



Le port du masque est obligatoire (normes EN14683 ou en tissu hors fait maison)	Le port du masque est obligatoire dès que 2 personnes sont présentes ? dans les espaces intérieurs comme extérieurs ? Couvrant le nez et la bouche ? Qui fournit les masques ? A changer aux 4-8h.
	Indiquer vos mesures :
L'hygiène des mains est obligatoire dès l'entrée sur site puis aussi souvent que nécessaire	Des points d'eau avec savon et essuie-mains à usage unique sont disponibles ? En quantité suffisante ? De la solution hydro alcoolique est disponible aux points stratégiques ? Renouvelée ? L'hygiène des mains est une mesure suivie ?
	Indiquer vos mesures :
Respect de la densité requise	La densité est fonction du type d'établissement, elle doit être respectée en tout temps et en tous lieux (accueil, ascenseurs, vestiaires, salle de pause...) Y a -t-il des situations où la distance est enfreinte ?
	Indiquer vos mesures :
Collecte des données (le cas échéant)	Les données des personnes (visiteurs, collaborateurs selon planning, etc.) sont collectées et/ou connues. Ces personnes en sont informées, ainsi que de leur possible transmission sur demande au service cantonal qui en ferait la demande à des fins de traçage, puis détruites à l'échéance de 14 jours
	Indiquer vos mesures :



Hygiène des lieux	Le nettoyage des surfaces de contact doit être prévu régulièrement (interrupteurs, boutons d'ascenseurs, dossiers de chaises, poignées de portes/fenêtres, matériel de bureau type claviers, souris, téléphone, écrans, mains courantes, robinet, sanitaires....) et des poubelles (idéalement fermées) sont en nombre suffisant (changées régulièrement)
	Indiquer vos mesures :
Aération des locaux	L'aération des locaux est recommandée régulièrement. En cas d'indisponibilité d'aération manuelle, un système de ventilation adéquat (de préférence sans recyclage d'air « tout air neuf » doit être opérationnel)
	Indiquer vos mesures :
VOUS ETES AU BENEFICE D'UN SERVICE DE RESTAURATION	
Indiquer vos mesures :	
COMMENTAIRES/PRECISIONS/MESURES ADDITIONNELLES	